



**2132 - Aides en faveur de l'artisanat
et conventionnement SOFARIS**

**Chambre de métiers d'Alsace
- Contrat d'objectifs 2013**

Rapport n° CP/2013/231

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le contrat d'objectifs 2013 de la Chambre de Métiers d'Alsace, doté d'une subvention départementale de 170.000 €.

I. La situation de l'artisanat dans le Bas-Rhin

L'artisanat est un vecteur important dans l'économie du Bas-Rhin puisqu'il représente 18.694 établissements au 1^{er} janvier 2013 avec plus de 122.861 personnes actives dont 104.845 salariés, soit environ 25 % de l'emploi salarié du département. Il reste, dans la conjoncture actuelle, créateur d'emplois dans ses 4 secteurs d'activités (Alimentation, Production, Services, Bâtiment).

II. Le Plan d'Actions Prioritaires 2013-2016 de la Chambre de Métiers d'Alsace au cœur de la contractualisation 2013 avec le Conseil Général

Lors de sa session plénière de décembre 2012, la CMA a adopté un nouveau Plan d'Actions Prioritaires 2013-2016 construit autour de 7 axes d'intervention :

1. Promouvoir et défendre l'artisanat : porter haut et fort la voix de l'artisanat
2. Assurer le conseil juridique aux entreprises et aux corporations
3. Promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation
4. Adapter les formations de la filière artisanale aux évolutions des métiers
5. Soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales et encourager la transmission
6. Accompagner le développement des entreprises artisanales
7. Communiquer : parlons de l'artisanat, parlons artisanat

Dans le cadre de ce nouveau plan d'action, la CMA propose d'articuler le Contrat d'Objectifs pour 2013 avec le Conseil Général du Bas-Rhin autour de quatre priorités :

- 1° : promouvoir les métiers de l'artisanat et la formation
- 2° : soutenir la création et la reprise d'entreprises artisanales et encourager la transmission d'entreprises
- 3° : accompagner le développement des entreprises artisanales
- 4° : soutenir l'artisanat dans les territoires.

Par conséquent, le partenariat 2013 entre le Conseil Général et la CMA sera élaboré sur la base des nouveaux axes d'intervention de la Chambre, en particulier les axes 1, 3, 5, et 6.

Pour mener à bien l'ensemble des missions renouvelées, la CMA sollicite la reconduction de la contribution départementale à son niveau de 2012, soit un montant de 170.000 €.

A noter que depuis le 1^{er} janvier 2009, la CMA assure la gestion du guichet unique Région / Départements relatif au dispositif harmonisé en faveur de la création-reprise

d'entreprises artisanales. A cet égard, il est précisé qu'une réflexion sera engagée en 2013 sur l'adaptation du dispositif en étant plus sélectif dans la typologie des métiers aidés.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa séance du 21 février 2013, s'est prononcée favorablement sur le projet de contrat d'objectifs 2013 de la Chambre de Métiers d'Alsace, doté d'une participation départementale à hauteur de 170.000 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe budgétaire « Chambre de Métiers d'Alsace » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15067	65-65737-91	170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

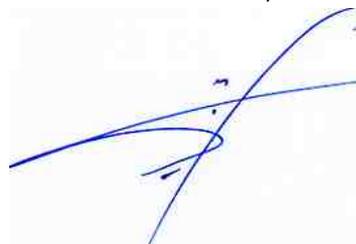
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le contrat d'objectifs 2013 à intervenir avec la Chambre de Métiers d'Alsace*
- *décide d'attribuer une subvention de 170.000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace au titre du contrat d'objectifs 2013.*

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ce contrat au nom du Département.

Strasbourg, le 25/03/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL